

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2000 du budget annexe de l'assainissement, que je soumets à votre approbation, a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 872 321 501 MF, toutes sections confondues, en progression de 1,44 % par rapport à 1999. La section d'exploitation (548 MF) a été contenue à un niveau constant, celle d'investissement (324 MF) a progressé de 4,27 % (13 MF) de façon à assurer dans le respect de la programmation pluriannuelle des investissements, approuvée le 8 juillet 1999, la mise en œuvre de la politique d'équipement du plan de mandat dans le cadre du contrat d'agglomération avec l'Agence de l'eau.

L'équilibre général du budget se définit comme suit :

Budget primitif 2000 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale (en francs) - tableau n°1 -

Libellé	Charges	Produits
Exploitation		
<i>mouvements réels</i>	317 304 725	534 047 448
<i>mouvements d'ordre</i>	230 808 388	14 065 665
intérêts courus	8 233 942	
autofinancement prévisionnel	120 000 000	
dotation aux amortissements	102 574 446	14 065 665
<i>sous-total exploitation</i>	548 113 113	548 113 113
Investissement		
<i>mouvements réels</i>	310 142 723	93 400 000
dont emprunt à long terme		27 000 000
<i>mouvements d'ordre</i>	14 065 665	230 808 388
intérêts courus		8 233 942
autofinancement prévisionnel		120 000 000
dotation aux amortissements	14 065 665	102 574 446
<i>sous-total de l'investissement</i>	324 208 388	324 208 388
total du budget	872 321 501	872 321 501

Le budget annexe de l'assainissement, assuré en régie directe par la communauté urbaine de Lyon, est soumis à l'instruction comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA, qui fait l'objet d'une gestion hors budget par madame le trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leur valeur hors taxes. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées, les investissements mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et développer un réseau de 2 500 kilomètres, 62 stations de relèvement et 9 stations d'épuration. L'activité est assurée par 590 agents avec 170 véhicules techniques ou de transport.

SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation s'élève à 548,113 MF contre 548,975 MF l'an dernier (- 0,16 %) selon le cadrage fixé.

Les recettes réelles (534,047 MF) sont fixées au même niveau qu'en 1999, alors que les dépenses réelles (317,305 MF) sont minorées de 1,94 %. L'autofinancement prévisionnel dégagé de 120 MF est supérieur de 16 MF à celui de 1999. L'autofinancement brut (216 MF) est supérieur à celui de l'année dernière de 6 MF (210 MF).

1 - Les produits -

La redevance d'assainissement devrait atteindre 325 MF pour un volume facturé d'environ 73 millions de mètres cubes. Le produit attendu est minoré par rapport à 1999, pour mieux correspondre à la réalité, il est calculé avec un tarif maintenu à 4,40 F HT le mètre cube. Il s'agit de la principale ressource de ce budget, puisque c'est le prix facturé à l'utilisateur.

Le produit attendu de la redevance de raccordement à l'égout, selon les constructions nouvelles, est maintenu à 16 MF, avec un taux de base inchangé. Cette recette enregistre, avec un décalage d'un an et demi, les évolutions des mises en chantier et des délivrances des permis de construire. Les participations pour branchements, réalisées en investissement, sont enregistrées en exploitation à hauteur de 8,4 MF. Les prestations des activités annexes telles que l'exploitation de la station de Jonage, du collecteur de l'Ozon ou le traitement des boues sont évaluées comme précédemment à 14,2 MF.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales, calculée aux mêmes taux que ceux de 1999, s'évalue à 90 MF HT (94,5 MF TTC pour le budget général). Les charges nettes d'exploitation, financière et des amortissements ont tendance à s'alléger, ce qui explique la diminution de la contribution. Les taux sont de 25 % pour les charges d'exploitation, de 34,05 % pour les charges de la dette et des amortissements.

Les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau, compte tenu du bon fonctionnement des stations et la qualité des rejets dans le Rhône, pourraient atteindre 61,5 MF. La contre-valeur de la taxe perçue au profit de Voies navigables de France (5,7 MF) est balancée en dépenses par le reversement à cet organisme. Les produits exceptionnels, essentiellement les amortissements, traduisent les transferts de section à section.

Budget primitif 2000 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation - tableau n° 2 -

	Nature	Budget primitif 1999	Budget primitif 2000	Evolution 2000/1999
64	charges de personnel	8 545 495	9 820 560	14,92 %
	remboursement des charges par l'Etat	2 045 495	2 020 560	- 1,22 %
	reversement de la quote-part du personnel des eaux part des agents (tickets restaurant)	6 500 000	5 800 000	-10,77 %
70	ventes de produits	471 676 295	456 416 838	- 3,24 %
	redevance d'assainissement	329 765 000	325 000 000	- 1,44 %
	redevance pour raccordement à l'égout	16 000 000	16 000 000	0,00 %
	contribution du budget principal au titre des pluviales	100 001 295	89 666 838	- 10,33 %
	produits des activités annexes	14 000 000	14 200 000	1,43 %
	branchements	8 500 000	8 400 000	- 1,18 %
	facturations de services	3 410 000	3 150 000	- 7,62 %
74	subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	47 000 000	61 500 000	30,85 %
75	produits divers(dont Voies navigables de France)	5 710 000	5 710 000	0,00 %
76	produits financiers	50	50	0,00 %

77	produits exceptionnels	16 043 235	14 665 665	- 8,59 %
	remboursements (assurances, annulations)	681 000	600 000	- 11,89 %
	reprise sur amortissements	15 252 235	14 065 665	- 7,78 %
	cession des éléments d'actif	110 000	0	
	sous-total des mouvements réels	533 722 840	534 047 448	0,06 %
	total général des produits	548 975 075	548 113 113	- 0,16 %

2 - Les charges d'exploitation -

Les charges réelles s'évaluent à 317,305 MF, en diminution de 1,94 % (- 6,3 MF), essentiellement par la baisse de deux postes : celui des prestations (- 3,75 %) et celui de la charge financière (- 29,59 %).

L'exploitation, à proprement parler, (comptes 60, 61 et 62) se chiffre à 131,980 MF contre 135 MF en 1999 (- 3 MF) par économies sur les fournitures grâce à une meilleure gestion des stocks, sur les prestations informatiques, sur l'entretien des galeries et bassins, celui-ci ayant été transféré dans le budget principal. Les coûts d'entretien des stations et des réseaux sont également moins élevés en raison de la suppression de la station de Couzon et de la réorganisation du secteur d'exploitation. Les cotisations d'assurances, renégociées, diminuent.

Les charges de personnel, imputables au seul service de l'assainissement, s'élèvent à 136,4 MF, contre 131,5 MF l'an dernier, soit une progression contenue à 3,68 %, calculée selon l'effectif réel. L'effectif cible est maintenu à 595 agents, l'effectif du nombre moyen d'agents payés est évalué à 590 postes, soit 14 agents de plus qu'en 1999. Outre l'évolution due au coefficient de glissement-vieillesse-technicité, les mesures particulières à la Communauté urbaine, principalement le paiement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures décidées en 1999 et l'application du protocole d'accord de 1998 ainsi que la budgétisation des dépenses du restaurant, font évoluer la charge salariale de 5 MF.

La charge financière s'allège par l'effet conjugué de la gestion active de la dette, de la baisse des taux et de l'absence de nouveaux emprunts auprès des institutions bancaires. L'encours de la dette de 872 MF est ramené à 821 MF au 1er janvier 2000, ce qui entraîne une diminution de l'annuité rattachée à l'exercice. Elle passe de 131 MF à 104 MF. Le ratio d'endettement est limité à 19,48 %, celui de la capacité de désendettement à 6,8 années.

Les amortissements techniques et financiers sont de l'ordre de 102,5 MF contre 109 MF en 1999. La reprise des subventions s'élève à 14 MF au lieu de 15,3 MF. Les amortissements nets passent donc de 93,7 MF à 88 MF, ce qui permettrait de dégager un autofinancement prévisionnel de 120 MF, en augmentation de 16 MF. Les transferts vers l'investissement pourraient être de 216 MF en 2000.

Budget primitif 2000 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation (en francs HT) - tableau n° 3 -

	Nature	Budget primitif 1999	Budget primitif 2000	Evolution 2000/1999
60	achats	19 250 000	19 330 000	0,42 %
	eau, gaz, électricité	8 528 500	8 750 000	2,60 %
	carburants	1 400 000	1 800 000	28,57 %
	fournitures et petit entretien	4 725 000	4 175 000	- 11,64 %
	combustibles	628 000	590 000	- 6,05 %
	polymères, produits chimiques	2 968 500	3 215 000	8,30 %
	habillement	1 000 000	800 000	- 20,00 %
61	services extérieurs	108 930 457	104 850 324	- 3,75 %
	Informatique	1 970 000	1 465 900	- 25,59 %
	entretien sur stations	73 200 000	72 000 000	- 1,64 %
	entretien sur réseaux	20 000 000	19 000 000	- 5,00 %

	entretien sur bâtiments	4 720 000	3 220 000	- 31,78 %
	entretien de véhicules	510 000	800 000	56,86 %
	entretien de matériels spécifiques	1 635 000	1 870 000	14,37 %
	locations mobilières et immobilières	465 585	562 800	20,88 %
	primes d'assurance	4 326 572	3 895 424	- 9,97 %
	études	1 180 000	1 150 000	- 2,54 %
	frais de cours et stages, documentation	923 300	886 200	- 4,02 %
62	autres services extérieurs	6 980 000	7 800 000	11,75 %
	frais de recouvrement de la redevance	1 550 000	1 600 000	3,23 %
	rémunérations de prestations	3 530 000	4 310 000	22,10 %
	déplacement, télécom., annonces et insertion	1 900 000	1 890 000	- 0,53 %
63	impôts et taxes	7 987 730	8 312 935	4,07 %
	versement de transport	1 214 195	1 366 585	12,55 %
	cotisation à CNFPT, FNAL	822 285	965 100	17,37 %
	redevance à Voies navigables de France	5 700 000	5 700 000	0,00 %
	autres redevances et taxes	251 250	281 250	11,94 %
64	charges de personnel	136 707 136	142 353 261	4,13 %
	rémunérations et primes	100 657 206	104 174 269	3,49 %
	tickets restaurant	2 000 000	4 000 000	100,00 %
	URSSAF	14 029 122	14 119 000	0,64 %
	CNRACM	19 390 583	19 536 767	0,75 %
	aides sociales, médecine travail...	630 225	523 225	- 16,98 %
65	autres charges de gestion courante	5 105 000	6 650 000	30,26 %
	créances irrécouvrables	300 000	300 000	0,00 %
	contributions aux syndicats	800 000	850 000	6,25 %
	contribution aux frais généraux	4 005 000	5 500 000	37,33 %
66	charges financières	47 306 324	33 310 645	- 29,59 %
	dette à long et moyen termes	32 255 981	22 976 703	- 28,77 %
	ligne de trésorerie et gestion active	2 700 000	2 100 000	- 22,22 %
	ICNE	12 350 343	8 233 942	- 33,33 %
67	charges exceptionnelles	2 784 700	2 179 395	- 21,74 %
	subvention au comité social	838 800	913 500	8,91 %
	subventions aux associations	556 300	565 895	1,72 %
	subvention aux mutuelles du personnel	579 600	600 000	3,52 %
	annulations sur exercices antérieurs	700 000	100 000	- 85,71 %
	cession des éléments d'actif	110 000	0	- 100,00 %
	sûreté budgétaire	881 497	752 107	- 14,68 %
	sous-total des mouvements réels	323 582 501	317 304 725	- 1,94 %
68	dotations aux amortissements	109 042 231	102 574 446	- 5,93 %
	autofinancement prévisionnel	104 000 000	120 000 000	15,38 %
	total général des charges	548 975 075	548 113 113	- 0,16 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est arrêtée à 324,208 MF et elle progresse de 13 MF par rapport à 1999, soit plus de 4 %. Elle s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, des objectifs du plan de mandat et du contrat d'agglomération avec l'Agence de l'eau.

1 - L'investissement opérationnel-

La charge nette est située dans une enveloppe de 162 MF, conformément au potentiel financier du budget. Elle est inférieure de 4 MF à celle de 1999, compte tenu de 66 MF de recettes contre 38 MF en 1999. Mais avec 228 MF de dépenses, les opérations représentent les 2/3 du budget et sont supérieures de 13 MF en crédits de paiement au montant de 1999.

Les prévisions pour la maintenance (17,8 MF) sont destinées à l'acquisition de matériels et de véhicules. 1 MF est prévu, cette année, pour l'installation d'une subdivision à la Duchère.

Les stations (27,9 MF) voient leur dotation, pour grosses réparations et renouvellement, augmenter de 14 MF, avec notamment 9 MF pour la station de Pierre Bénite et 13,5 MF pour celle de la Feyssine à Villeurbanne.

Les réseaux (programme général de travaux et stations de relèvement) seront améliorés pour 77 MF mais bénéficiant des aides de l'Agence de l'eau, il restera une charge nette de 47,6 MF.

Au titre des réseaux individualisés, la liaison Saint Priest-Corbas-Larivoire à l'émissaire du plateau sud-est coûtera, en 2000, à la Communauté urbaine, 12,1 MF en charge nette. Les travaux pour l'exutoire, à payer en 2000, à hauteur de 28 MF, demanderont 18,2 MF. Le raccordement Saint Priest centre- Bron universités représente un effort de 4 MF pour 8 MF de dépenses à payer en 2000.

Le montant des dépenses pour branchements sur réseaux neufs ou existants est ajusté à 23,5 MF selon la demande des pétitionnaires. La recette correspondante de 8,4 MF est enregistrée en produit d'exploitation.

Les recettes affectées (66,4 MF) proviennent de l'Agence de l'eau sous forme de subventions et d'aides remboursables inscrites chaque année selon l'échéancier prévisionnel des versements, élaboré à partir des inscriptions de dépenses et sur la base des taux prévus au contrat d'agglomération.

2 - Les mouvements financiers -

Les 2/3 des dépenses, en mouvements financiers (96 MF), sont constituées par l'amortissement du capital de la dette (74 MF) et les intérêts courus échus à 2000. En recettes, les amortissements, la provision pour intérêts courus non échus et l'autofinancement prévisionnel représentent une épargne brute de 216 MF. Celui-ci diminué de l'amortissement de la dette, amène une épargne nette de 134,7 MF, elle était de 118,7 MF en 1999.

Le programme d'emprunt, nécessaire à l'équilibre du budget, pourrait se limiter à 27 MF, contre 47 MF en 1999.

Budget primitif 2000 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en francs HT) - tableau n°4 -

Libellé	Dépenses 2 000	Recettes 2 000	Charge nette
Investissement opérationnel			
<i>maintenance</i>	17 860 610	100 000	17 760 610
matériel, mobilier, outillage	3 150 000		3 150 000
bâtiments divers	4 350 000		4 350 000
véhicules	6 500 000		6 500 000
informatique	2 860 610	100 000	2 760 610
site de la Duchère	1 000 000		1 000 000
<i>stations</i>	33 900 000	6 000 000	27 900 000
stations diverses	3 900 000		3 900 000

station à Pierre Bénite : rénovation	10 000 000	1 000 000	9 000 000
station à Jonage	1 000 000		1 000 000
station à la Feyssine	18 500 000	5 000 000	13 500 000
station à Fleurieu - Neuville sur Saône	500 000		500 000
<i>réseaux</i>	<i>152 900 000</i>	<i>60 300 000</i>	<i>92 600 000</i>
programme général de travaux	64 450 000	20 000 000	44 450 000
relèvement	12 700 000	9 500 000	3 200 000
relèvement des Monts d'Or	6 000 000	3 000 000	3 000 000
collecteur Lacouture à Genas	2 000 000		2 000 000
EPSE (Corbas, Saint Priest, Larivoire)	21 100 000	9 000 000	12 100 000
exutoire sud-est	28 000 000	9 800 000	18 200 000
raccordement Saint Priest (Bron universités)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
collecteur à Vaulx en Velin (quartier nord)	10 350 000	5 000 000	5 350 000
collecteur Yzeron	300 000		300 000
<i>branchements</i>	<i>23 500 000</i>		<i>23 500 000</i>
sous-total de l'investissement opérationnel	228 160 610	66 400 000	161 760 610
<i>mouvements financiers</i>			
programme d'emprunt		27 000 000	- 27 000 000
capital des emprunts	74 572 011		74 572 011
Intérêts courus non échus	6 692 772	8 233 942	- 1 541 170
dotations aux amortissements	14 065 665	102 574 446	- 88 508 781
sûreté budgétaire	717 330		717 330
autofinancement prévisionnel		120 000 000	- 120 000 000
sous-total des mouvements financiers	96 047 778	257 808 388	- 161 760 610
sous-total des mouvements réels	310 142 723	93 400 000	237 049 951
total général de l'investissement	324 208 388	324 208 388	

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992 et celle en date du 11 mai 1996 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2000 du budget annexe de l'assainissement, arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 872 321 501 F.

2° - Fixe à :

a) - 4,40 F HT par mètre cube d'eau potable facturé, la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2000,

b) - 89 666 838 F HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 25,00 % des charges nettes d'exploitation,
- 34,05 % des charges nettes financières,
- 34,05 % des charges nettes d'amortissement,

c) - la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommé.

3° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées est fixée à 8 000 F pour 2000, conformément à la délibération en date du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de Communauté.

4° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

5° - Confirme que, pendant l'année 2000, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

6° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

7° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,